

Budget fédéral de 2022 –
Compte rendu de
l'Association des
bibliothèques de recherche
du Canada (ABRC)
au Comité permanent des finances de la
Chambre des communes

Le 30 juillet 2021

Canadian Association of Research Libraries — Association des bibliothèques de
recherche du Canada
203-309, rue
Cooper, Ottawa
(Ontario) K2P 0G5



info@carl-abrc.ca



Résumé

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada augmente le budget de base de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) de 5 % (environ 7 M\$) pour soutenir la réalisation de sa responsabilité en matière d'accès à l'information et l'accélération de la transition vers la tenue de dossiers gouvernementaux numériques.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada accorde un financement de 10 M\$ aux trois organismes subventionnaires de recherche du Canada, administré par le Conseil de recherches en sciences humaines pour un programme pilote appuyant la production de ressources éducatives libres canadiennes dans les deux langues officielles.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada maintienne un financement annuel permanent de 3 M\$ pour le Centre d'accès équitable aux bibliothèques et de 1 M\$ pour le Réseau national de services équitables de bibliothèque.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada présente un projet de loi visant à garantir que les bibliothèques et les utilisateurs publics et universitaires du Canada aient accès, à des conditions raisonnables, au contenu électronique des éditeurs multinationaux.

Introduction

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est le chef de file de la communauté des bibliothèques de recherche du pays. Elle compte les 29 plus grandes bibliothèques de recherche universitaire du pays. Notre mission consiste à améliorer la capacité des bibliothèques de recherche canadiennes à créer des partenariats en matière de recherche et d'enseignement supérieur, à promouvoir l'efficacité et la pérennité de la communication scientifique et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la recherche, et à garantir un accès plus large aux résultats de la recherche.

Cette présentation porte sur les mesures visant à soutenir l'accès et la préservation du contenu dans un environnement numérique. Au cours des 18 derniers mois, l'urgence de veiller à ce que la fourniture de contenu soit possible par des moyens numériques est devenue évidente. Au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, la pandémie de COVID-19 a eu un impact soudain et perturbateur. Une grande partie de l'enseignement et de la recherche s'est rapidement déplacée vers Internet, et tant les étudiants que le corps enseignant ont été confrontés à des obstacles pour accéder aux ressources des bibliothèques universitaires par des



moyens électroniques.



Recommandations

1. Augmentation du financement pour l'accès à l'information et la tenue de documents numériques à BAC

La *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*¹ stipule que l'institution doit « être le dépositaire permanent des publications des institutions fédérales, ainsi que des documents fédéraux et ministériels qui ont un intérêt historique ou archivistique ». À ce titre, Bibliothèque et Archives (BAC) détient les documents d'archives de 107 ministères actifs et de plus de 100 ministères disparus, et l'accès à ces documents ministériels constitue 99 % des demandes d'accès à l'information adressées à l'institution, qui se classe au cinquième rang pour le nombre de demandes d'accès à l'information signalées, soit 2 131 en 2019-2020. Cela représente 5 % de son budget de fonctionnement (7 % si l'on considère le coût associé à la numérisation des documents).

De nombreux aspects de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* (LBAC) actuelles créent des obstacles au traitement des demandes d'accès à l'information. Les niveaux de financement de BAC ont été établis en fonction de l'imprimé; l'institution n'a pas reçu le soutien nécessaire pour remplir efficacement son mandat dans un environnement numérique. Dans le cadre de sa transformation numérique, elle doit adopter une approche fondée sur le risque, ouverte par défaut, pour son rôle d'archives gouvernementales, mais il existe des obstacles.

Premièrement, les documents reçus d'autres ministères arrivent souvent en format papier, laissant à BAC la responsabilité de numériser les documents pour les rendre accessibles au public. BAC ne reçoit pas de fonds à cette fin, ni de remboursement des ministères dont il numérise les documents. Les opérations numériques et analogiques doivent se développer et bénéficier d'un soutien adéquat.

Deuxièmement, bien que BAC ait cette responsabilité de conservation des documents, en vertu de la LBAC, les ministères ne sont pas obligés de transférer à BAC, en temps opportun, les documents dont la valeur est jugée être archivistique, ce qui peut causer des lacunes importantes à l'égard des documents d'archives disponibles pour le public.

Troisièmement, alors qu'un ministère ayant une bonne gestion de l'information pourrait (et, en fait, *devrait*, selon la clause 6.5 de la Directive sur le gouvernement ouvert) envoyer ses documents à BAC avec des restrictions supprimées ou réduites au minimum, en pratique, la plupart des documents sont encore transférés fermés par défaut. Cela entraîne des retards supplémentaires à l'égard de la satisfaction des demandes, alors qu'à BAC, chaque document demandé est examiné, et que les



ministères sont parfois consultés au sujet de la divulgation de l'information.

¹ *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, article 7c)
<https://laws.justice.gc.ca/fr/lois/l-7.7/section-7.html>



L'adoption d'une approche ouverte par défaut réduirait ce travail supplémentaire.

À BAC, un processus novateur d'examen proactif des dossiers, appelé « examen en bloc », a été mis au point, et permet d'ouvrir de grands blocs de dossiers anciens et fermés considérés, dans le cadre d'un processus d'échantillonnage, comme présentant un faible risque. Après 10 ans de travail, en 2020, la barre des 50 millions de pages examinées a été atteinte. Une utilisation généralisée de ce processus réduirait la nécessité d'entreprendre des examens au cas par cas, laborieux et coûteux. Ce programme mérite un financement accru de la part du gouvernement du Canada.

Recommandations : Que le gouvernement du Canada augmente le budget de base de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) de 5 % (environ 7 M\$) pour soutenir la réalisation de sa responsabilité en matière d'accès à l'information et l'accélération de la transition vers la tenue de dossiers gouvernementaux numériques.

2. Nouveau soutien fédéral aux ressources éducatives libres canadiennes

Les bibliothèques universitaires donnent accès à un large éventail de supports de cours grâce à des collections de réserve imprimées et électroniques, de collections de manuels imprimés, de lectures de cours numériques personnalisées, de livres électroniques et imprimés et de ressources éducatives libres. Alors que les étudiants doivent faire face à des coûts de plus en plus élevés pour les études postsecondaires, les bibliothèques aident à niveler le terrain de jeu en fournissant les ressources d'information dont les étudiants ont besoin pour réussir leurs études.

Le coût des manuels scolaires et des autres supports de cours peut constituer un obstacle financier majeur pour les étudiants². Les manuels coûtant aux étudiants entre 800 et 1 000 \$ par année, certains sont contraints de faire des choix financiers difficiles entre les nécessités de la vie et leurs études³. Les bibliothécaires travaillent avec les instructeurs, les éditeurs et les fournisseurs pour s'assurer que le matériel de cours est offert à un coût raisonnable, mais une autre stratégie clé de l'enseignement supérieur est la création, l'adoption et l'utilisation de ressources éducatives libres (REL) de grande qualité et sous licence ouverte.

Les REL n'entraînent aucun coût financier pour l'utilisateur, et sont diffusées sous une licence qui permet un spectre complet d'utilisations. Elles offrent aux étudiants un accès gratuit et permanent aux textes et aux documents, et permettent aux enseignants de faire preuve de souplesse dans la façon dont ils conçoivent et donnent des cours, ainsi que de créer des ressources sur mesure pouvant être modifiées en fonction des événements et de l'information, et de contextualiser les développements sociaux, économiques et politiques importants.



² *Educational Materials Beyond Textbooks: Learning in the 21st Century*, 2019, CASA-ACAE
<https://bit.ly/36smiah>

³ *Budget pour la vie étudiante*, Agence de la consommation en matière financière du Canada
<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/budget-vie-etudiante.html> et *Fixing The Broken Textbook Market*, 2^e édition 2020,
<https://studentpiras.org/2020/06/08/fixing-the-broken-textbook-market/>



La production des REL au Canada a augmenté au cours des dernières années grâce aux investissements de certains gouvernements provinciaux et au soutien d'institutions individuelles. Ces investissements ont permis d'accroître l'adoption des manuels scolaires de REL et de réduire les dépenses des étudiants⁴. Cependant, le financement provincial est loin d'être uniforme à travers le Canada, allant de programmes de longue date à un financement limité de projets à court terme ou, parfois, aucune contribution du tout.

Pour faire en sorte que tous les étudiants canadiens de niveau postsecondaire puissent bénéficier des REL pertinentes sur le plan régional, pour accroître la disponibilité des REL canadiennes dans les deux langues officielles et pour soutenir les instructeurs qui souhaitent adopter les REL, l'ABRC et d'autres intervenants du secteur de l'enseignement postsecondaire estiment qu'il faut un engagement national à l'égard des REL. Cet engagement devrait commencer par un programme pilote de subventions, administré par les trois organismes subventionnaires du Canada, pour soutenir la production de nouvelles REL canadiennes dans les deux langues officielles. Le programme pilote pourrait donner la priorité à un contenu spécifique aux perspectives autochtones ou à des sujets sur lesquels le Canada a fait ses preuves en tant que leader international.

Recommandations : Que le gouvernement accorde un financement de 10 M\$ aux trois organismes subventionnaires de recherche du Canada, administré par le Conseil de recherches en sciences humaines pour un programme pilote appuyant la production de REL canadiennes dans les deux langues officielles.

3. Financement continu du Centre d'accès équitable aux bibliothèques et du Réseau national de services équitables de bibliothèque

Le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAEB) et le Réseau national de services équitables de bibliothèque (RNSEB) sont des organismes nationaux sans but lucratif qui dépendent du financement fédéral pour la production de documents de lecture accessibles à l'intention des quelque trois millions de personnes ayant des déficiences visuelles ou physiques ou des problèmes d'apprentissage au pays.

Les mesures de l'Énoncé économique de l'automne 2020 auraient réduit le financement de ces organisations. Bien que l'ABRC soit favorable à ce que les éditeurs respectent les normes internationales d'accessibilité au moment de la production, la plupart des éditeurs sont encore loin de produire systématiquement leurs ouvrages dans des formats accessibles. Actuellement, moins d'un ouvrage publié sur 10 au Canada est produit dans un format accessible aux Canadiens incapables de lire les imprimés, et le pourcentage d'ouvrages accessibles en français et en langues autochtones est encore plus faible.

Nous croyons qu'il existe de solides arguments en faveur d'un financement soutenu du



gouvernement fédéral au CAEB et au RNSEB, au-delà du sursis d'un an annoncé en mars 2021. Un grand corpus d'œuvres reste à convertir, et de nombreux Canadiens utilisent des formats autres que les livres électroniques ou audio, comme les livres

⁴ Voir <https://bccampus.ca/2020/10/31/20-million-in-2020/> et <https://bibliothequelibre.ecampusontario.ca/avantages/>.



d'images en braille et les imprimés en braille. Ce sont les lacunes que le CAEB, le RNSEB et Bibliothèque et Archives nationales du Québec combleront actuellement. De plus, le financement continu du gouvernement pour la production et la découverte de formats accessibles est nécessaire pour que le Canada respecte ses obligations en vertu du Traité de Marrakech. Enfin, alors que le gouvernement du Canada s'efforce de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030, tous les gouvernements doivent continuer à investir dans la réduction des inégalités et l'amélioration de l'accès au savoir.

Recommandations : Que le gouvernement maintienne un financement annuel permanent de trois millions de dollars pour le Centre d'accès équitable aux bibliothèques et d'un million de dollars pour le Réseau national de services équitables de bibliothèque.

4. Introduction d'une législation visant à garantir des conditions raisonnables pour les abonnements des bibliothèques au contenu électronique

L'éducation et la recherche au Canada sont soutenues par l'État et, à ce titre, le marché du matériel pédagogique devrait être fondé sur un accès juste et équitable. Les bibliothèques rencontrent les obstacles suivants :

- Pour la majorité des manuels de cours, les éditeurs ne permettent pas aux bibliothèques d'acheter des éditions électroniques. Dans les cas où ils l'autorisent, les prix indiqués se chiffrent en dizaines de milliers de dollars pour l'accès d'un utilisateur, ou d'une poignée d'utilisateurs, à la fois.
- Les éditeurs proposent de plus en plus de titres uniquement par des modèles d'accès très restreints visant à soutirer un maximum d'argent aux étudiants. Par exemple, les manuels électroniques sont loués aux étudiants, avec un accès limité à un semestre. Les éditeurs ajoutent souvent des frais supplémentaires récurrents pour l'accès à la plate-forme, tout en facturant un coût par titre pour les matériaux, les deux devant être payés annuellement pour conserver l'accès.
- De nombreux livres électroniques ne sont disponibles pour les bibliothèques que sous forme d'offres groupées, dont le coût atteint fréquemment des dizaines de milliers de dollars. Il n'est pas justifiable de payer une liasse entière de livres électroniques alors qu'un seul titre de livre est nécessaire à l'usage des élèves.
- Les éditeurs enferment souvent les livres électroniques dans des plates-formes qui utilisent la gestion des droits numériques pour contrôler le nombre d'utilisateurs et empêcher les activités normales de lecture en ligne (comme le téléchargement ou l'impression). Les limites créent des complications pour une utilisation raisonnable, en particulier lorsque les textes sont utilisés dans le cadre



de l'enseignement et par des étudiants qui étudient dans des lieux variés avec des réalités de connectivité diverses.

- Les manuels de base et les livres électroniques qui étaient disponibles dans les bibliothèques par le passé peuvent disparaître des listes d'éditeurs sans préavis, laissant les instructeurs et les bibliothécaires dans l'ignorance de l'indisponibilité soudaine d'un livre utilisé dans un cours.



Les bibliothèques des États-Unis ont connu des problèmes similaires et des lois ont récemment été adoptées à New York, dans le Maryland et au Texas pour garantir l'accès des bibliothèques au contenu électronique. Dans ces États, les éditeurs qui proposent des livres électroniques au public sont tenus d'offrir également des licences pour ces livres électroniques aux bibliothèques à des conditions « raisonnables ». Les lois sont conçues pour garantir que « les pratiques largement acceptées et efficaces de l'industrie restent en place, tout en interdisant les pratiques préjudiciables qui sont discriminatoires à l'égard des bibliothèques et qui nuisent à leurs usagers »⁵.

Dans sa présentation prébudgétaire, le Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC) soulève cette question, et propose la recommandation suivante. Nous appuyons cette demande et formulons la même recommandation, en raison des répercussions qu'a le nombre limité de licences numériques sur les bibliothèques universitaires en particulier.

Recommandations : Que le gouvernement du Canada présente un projet de loi visant à garantir que les bibliothèques et les utilisateurs publics et universitaires du Canada aient accès, à des conditions raisonnables, au contenu électronique des éditeurs multinationaux.

Présenté pour l'ABRC par
Susan Haigh, directrice générale, Association des bibliothèques de recherche du Canada.

⁵



<https://www.publishersweekly.com/pw/by-topic/industry-news/libraries/article/86637-new-york-legislature-passes-library-e-book-bill.html>